



République Française

Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 074-217402908-20260311-26_02_08-BF



Département de la Haute-Savoie
COMMUNE DE VALLORCINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALLORCINE

en exercice	9	L'an deux mille vingt-six le 11 mars, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire. Date de convocation du Conseil Municipal : 26 février 2026
présents	8	
Votants	8	
procuration	0	
Présents		Monsieur Jérémy VALLAS, Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Audrey PENIN, Madame Maryvonne ALVARD, Monsieur Gérard BURNET, Monsieur François COUTAGNE, Madame Dominique ANCEY, Madame Rachel ROUSSET
Représentés		
Absents excusés		Madame Guyonne FOURNIER
Secrétaire de séance		Madame Maryvonne ALVARD

Délibération n° 26/02/08

**Vote du budget primitif – Budget régie d'exploitation des remontées
mécaniques de la Poya**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2313-1 et L. 6112-4 ;
CONSIDÉRANT que le budget proposé est présenté en équilibre, sincère et véritable ;
CONSIDÉRANT que le budget primitif 2026 est voté après le vote du compte financier unique 2025 ;
ENTENDU l'exposé du rapporteur.

Le Conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de procéder au vote du budget primitif 2026 chapitre par chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

011 – Charges à caractère général	61 950.00€
012 – Charges de personnel et frais assimilés	129 029.84€
042 – Opérations d'ordre, transferts entre sections	30 140.30€
65 – Autres charges de gestion courante	100.00€
66 – Charges financières	536.21€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

002 – Résultat reporté	3 656.35€
013 – Atténuations de charges	1 100.00€
70 – Produits service, domaines, ventes diverses	185 000.00€
75 – Autres produits de gestion courante	2 000.00€
77 – Produits exceptionnels	30 000.00€

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

16 – Emprunts et dettes assimilées	2 622.18€
21 – Immobilisations corporelles	65 526.32€

RECETTES D'INVESTISSEMENT

001 – Excédent antérieur reporté	38 008.20€
040 - Opérations d'ordre, transferts entre sections	30 140.30€

- **APPROUVE** le budget primitif 2025 qui s'équilibre en recettes et dépenses comme suit :

SECTIONS	RECETTES	DÉPENSES
Investissement	68 148.50€	68 148.50€
Fonctionnement	221 756.35€	221 756.35€
TOTAUX	289 904.85€	289 904.85€

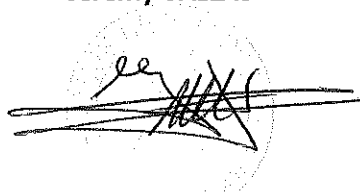
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout acte consécutif au présent budget.

La secrétaire de séance,
Maryvonne ALVARD



Acte certifié exécutoire le : 25/03/26
Télétransmis en Préfecture le : 25/03/26
Notifié ou publié le : 25/03/26

Ainsi fait et délibéré,
Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jérémy VALLAS



La présente délibération est transmise à :
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville
Madame le Trésorier de Sallanches